

COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 19h00

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, C. BURKI, S. MARTY, A. CHICHER, JY. BEUCHER, L. BAUD, A. BAZIN, M. BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. DUPONT, P. GERBAZ, P. JANIN, A. MALHERBE, F. MAUGERY, V. MOUCHET, M. SARTON

Absents : V. DRIVE pouvoir A. BAZIN, C. JACQUET pouvoir C. BURKI, F. CIAMPORCERO

Date de convocation du conseil municipal : 16/06/2026

Délibération N° 2026-06-03 : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BEUCHER, adjoint délégué aux finances

Monsieur Jean-Yves BEUCHER rappelle aux membres du conseil municipal, les règles d'éligibilité des associations aux subventions communales :

- les associations dont le siège social est à Lucinges et qui demandent une subvention percevront un minimum de 200 euros sauf si elles ont un projet qui nécessite une subvention plus élevée ;
- pour les associations qui souhaitent une subvention supérieure à 200 euros, celles-ci doivent désormais remplir un formulaire et transmettre des documents justificatifs.

Il fait également part de l'obligation pour les associations qui perçoivent une subvention publique de respecter les engagements qui figurent dans le contrat d'engagement républicain, à savoir :

- Respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République ;
- Ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- S'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Il informe qu'un courrier avec le formulaire de demande de subvention a été envoyé aux associations communales afin de leur demander notamment un état de leur comptabilité ainsi que le compte-rendu de leur dernière assemblée générale. Suite aux retours des dossiers et de leur demande de subvention, il fait part des propositions faites par la commission finances, que monsieur le maire soumet au vote du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, (*Madame Annick Chicher votant contre et madame Viviane Mouchet votant abstention pour l'absence de versement de subvention au Temps de Souffler et monsieur Matthieu Sarton votant contre la subvention aux Enfants de Lucinges*), étant précisé que mesdames Patricia Janin, Florence Maugery, messieurs Jean-Yves Beucher, Arthur Bazin et Pascal Dupont s'absentent des débats et du vote concernant respectivement La Chorale le Tourbillon, Sentiers et randonnées, Lucinges N°Feta, les Enfants de Lucinges et le Tennis Club,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret N°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques ;

Vu la délibération N°2026-03-03 du 2 mars 2026 portant approbation du budget primitif 2026 ;

Considérant les dossiers et demandes de subvention reçues en mairie ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 15 juin 2026 ;

➤ **Fixe** ainsi qu'il suit, les subventions 2026 aux associations :

Association	Rappel Montant N-1	Montant demandé	Montant voté
Novembre Musical des Voirons	2.200 €	2.200 + subvention exceptionnelle	3.200 € (2.200 € + subvention exceptionnelle de 1000 €)
Tennis Club	1.100 €	6.996 + 2.000 €	2.000 €
Lucinges n'fêta *	9.000 €	9.000 €	9.000 € (dont avance de 4.000 € précédemment votée)
Les Sens Ciel	0 €	0	0
UNC ALPES VOIRONS	200 €	200 €	200 €
Harmonie Bonne-Lucinges	400 €	400 €	400 €
Café Littéraire	500 €	500 €	500 €
Coopérative scolaire	450 €	450 €	450 €
Donneurs de sang de Lucinges	800 €	900 €	900 €
Chorales Le Tourbillon	0	1.300 €	1.300 €
Gymnastique des Voirons	200 €	200 €	200 €
La Boîte à Doudous	400 €	400 €	200 €
Le temps de Souffler	200 €	200 €	0 €
Les Enfants de Lucinges	4.000 €	4.000 €	4.000 €
ACCA	200 €	200 €	200 €
Sentiers et randonnées	200 €	200 €	200 €
Le Cortil du Nant	0	0	
TOTAL ASSOCIATIONS LUCINGES	19 850,00 €	30 146,00 €	22 750,00 €
Groupe d'intervention et secours France (GIS France)	0	250	250
Sepas Impossible	0	250	250
Protection Civile 74	0	250	250
Accorderie	0	250	250
TOTAL ASSOCIATIONS HORS LUCINGES		1 000,00 €	1.000 €
TOTAL GENERAL		36.846,00 €	

- **Précise** que la subvention sera versée sous réserve de la conclusion d'un contrat d'engagement républicain tel que le prévoit le décret N°2021-1947 du 31.12.2021 ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense, sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune, article 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves BEUCHER**

**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**

